

NOUVEAU

COMMISSION
STATUTS ET
RÈGLEMENTS
LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES



CONVENTIONS CHAMPIONNATS AURA

Fonctionnement saison 2025-2026



Toutes les conventions des championnats Aura, de la N3 F Aura aux championnats Division jeunes sont du ressort de la ligue.



Article 25 des règlements généraux FFHB



Le nombre de joueurs par équipe ne doit pas être supérieur à 30.

Le nombre de dirigeants (toutes personnes susceptibles de figurer sur une feuille de match) ne doit pas être supérieur à 20.



Attention : les listes peuvent être complétées en cours de saison, dans la limite du nombre maximum fixé mais **ne peuvent pas être modifiées (aucun nom ne pourra être retiré, il est conseillé d'ajouter les noms au fur et à mesure).**



Les listes seront à valider par les clubs après la saisie mais les licenciés ne pourront figurer sur la FDME qu'à partir du lendemain soit **J+1** : (Un nom saisi le samedi matin sortira en anomalie le samedi soir et l'équipe sera pénalisée). Pour plus de précision, article 25.2.8.2 des Règlements généraux de la FFHB



Afin d'éviter les envois multiples, les dossiers sont à adresser par courrier électronique **uniquement à la ligue avant la date indiquée dans le tableau ci-dessous en fonction de la catégorie concernée** à l'adresse **5100000.sr@ffhandball.net**.

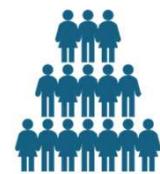
Le comité d'appartenance sera averti directement par la ligue pour avis concernant ses clubs affiliés.

Date limite d'envoi à la ligue	29-juin	N3 F	PN F & M	Excellence M	Honneur M	P16 1ère DIV M
		M18 M	M17 M	M15 M	M13 M	EXCELLENCE
		M18 F	M16 F	M15 M	M13 F	
06-sept	P16 2div M	08-sept	M18 M DIV	M15 M DIV	M13 M DIV	
	P16 1ère DIV F		M18F DIV	M15 F DIV	M13 F DIV	
Compétence Comité	M11 F	M11 M				
	M9 F	M9 M				

NOUVEAU



un seul document
pour création ou
renouvellement



un niveau de jeu
une catégorie
un genre
un document convention



Toujours fournir les PV
des différents clubs
participant à la
convention



Document
téléchargeable :
<https://aura-handball.fr/commissions-et-services/juridique-et-reglementation/informations>

COMMISSION
STATUTS ET
RÈGLEMENTS
LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES





CONVENTION ENTRE CLUBS Article 25 des règlements généraux Saison 2025-2026

Type de convention :

Nom de la convention* :

(*) le plus clairement possible, les sigles/abréviations ne sont pas autorisés

Club Porteur (Club sous le n° d'affiliation duquel seront saisies les listes de joueurs et d'officiels)

N° affiliation

Nom du club

Nom du président

Date
d'approbation

Autres Clubs

Niveau de jeu

Catégorie :

Genre :

Niveau :

COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS LIGUE AUVERGNE RHÔNE ALPES



Plusieurs ascenseurs vous permettent de faire vos choix

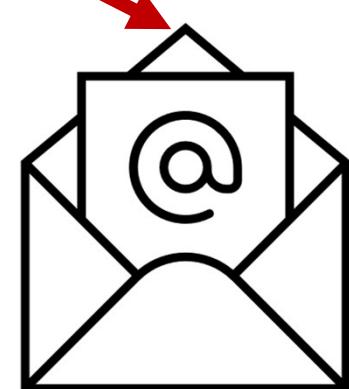
Exposer vos motifs et résultats attendus en page 2 et 3 de la convention



Remplir le document de convention



Récupérer les PV Clubs (autant que de clubs inscrits sur la convention) qui autorisent la mise en convention de l'équipe désignée sur la convention



Envoyer le tout par mail à
5100000.sr@ffhandball.net



Avis et Décisions

Avis motivé du conseil d'administration du comité

(Niveau d'intérêt et de confiance pour la réussite du projet - Raisons liées au projet Territorial aux ressources humaines et à l'intérêt du développement du handball – Critères d'évaluation de la réussite choisis par le CD – Niveau d'implication des équipes du comité dans le projet, etc.)

Nom, Prénom du référent comité

Date de validation

Ici le comité d'appartenance doit faire des choix, (* quel comité), avis (*), et motivé son avis.